

**COMPTE-RENDU DU
CONSEIL MUNICIPAL
DU SAMEDI 05 AVRIL 2014**

Le samedi cinq avril deux mille quatorze, à dix heures, le Conseil municipal de CREPY-EN-VALOIS s'est réuni en l'Hôtel de Ville pour procéder à l'élection du Maire et des Adjoints.

La présidence de la séance est confiée à Monsieur Claude LEGOUY, doyen de l'assemblée élue.

Le Président de séance donne lecture des résultats constatés aux procès-verbaux des élections du 30 mars 2014 : nombre de voix et nombre de sièges obtenus pour chaque liste.

Il informe l'assemblée d'un communiqué de la liste « Avec Arnaud FOUBERT Crépy avance » arrivé ce matin et en donne lecture :

*« Samedi 5 avril matin, Monsieur Fortier ceindra l'écharpe de maire et nous le félicitons.
La tâche est lourde et difficile. Nous souhaitons bonne chance à l'équipe qui se met en place.
Ce doit être un moment de joie pour l'installation de son équipe et le début d'un calme à retrouver après une campagne vive.
Les 4 élus de la liste « Avec Arnaud FOUBERT Crépy avance » souhaitent éviter, par leur seule présence, des réactions et des propos non maîtrisés tels que ceux entendus à l'issue de la proclamation du scrutin, phénomènes inutiles au moment de l'apaisement d'après campagne électorale. Ils n'assisteront donc pas au conseil municipal du samedi 5 avril 2014.
Néanmoins, nous formerons un groupe UMP-UDI et apparentés qui s'investira dans le suivi de la gestion municipale, dans le souci de l'intérêt général et le développement de Crépy-en-Valois.
Nous remercions les 6 551 Crépynoises et Crépynoises qui se sont exprimés dans les urnes dimanche, en regrettant que 4 013 ne l'aient pas fait.
Enfin, nous remercions vivement les 1 561 Crépynoises et Crépynoises qui nous ont fait confiance.
Signé : Arnaud FOUBERT Josy CARREL-TORLET Michel ETIENNE Sophie CLAUS »*

Il procède ensuite à l'appel nominal des Conseillers nouvellement élus et déclare le Conseil municipal installé.

| | |
|---------------------------|----|
| Conseillers en exercice : | 33 |
| Conseiller présents : | 27 |
| Nombre de pouvoirs : | 1 |
| Nombre de votants : | 28 |

Etaient présents :

Bruno FORTIER, Françoise NIVASSE, Pascal FAYOLLE, Murielle WOLSKI, Ronald CLAUX, Rachel DELBOUYS, Sylvain DUBOIS, Tonia VIVIEN, Ludwig FOSSE, Julien PICHELIN, Juliette CELESTIN, Claude LEGOUY, Maryse BOULEAU, Jacques ZAJDA, Ghislaine LEROY Michel SPEMENT, Cécilia LAGACHE, Cédric LECOMTE, Elizabeth, SIEGFRIED, Bernard, HERBETTE, Nicoletta WUDARSKI, Claude DALLE, Jérôme FURET, Florence HARMANT, Jean-Paul LETOURNEUR, Monique CHOBEAU, Michel HOULLIER.

Absents ayant donné pouvoirs :

Rodrigue FERNANDEZ pouvoir à Jérôme FURET

Secrétaire de séance :
Tonia VIVIEN

Le Président invite ensuite le Conseil municipal à procéder à l'élection du maire conformément aux dispositions prévues par l'article L.2122-7 du CGCT

DÉLIBÉRATIONS

DEL2014-04-01 ***ELECTION DU MAIRE***

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), notamment ses articles L.2122-1 à L.2122-17,

Conformément aux dispositions de l'article L.2121-15 dudit code, il convient de procéder à la nomination du secrétaire de séance.

Madame Tonia VIVIEN est désignée pour assurer cette fonction.

Conformément aux dispositions de l'article L.2122-8 du CGCT, l'assemblée est présidée par le plus âgé des membres présents du Conseil municipal.

L'appel nominal des membres du Conseil fait en début de séance ayant dénombré 27 conseillers présents, le Président de séance constate que la condition de quorum posée à l'article L.2121-17 du CGCT est remplie.

Le Conseil municipal est invité à procéder à l'élection du Maire.

Il est rappelé qu'en application des articles L.2122-4 et L.2122-7 du CGCT, le Maire est élu au scrutin secret et à la majorité absolue parmi les membres du Conseil municipal. Si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu.

Il est fait appel des candidatures :

- Monsieur Bruno FORTIER présente sa candidature

Chaque conseiller municipal, après appel de son nom, a déposé lui-même dans l'urne, son bulletin de vote fermé.

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

| | |
|----------------------------|------------|
| Nombre de bulletins : | vingt-huit |
| Bulletins blancs ou nuls : | six |
| Suffrages exprimés : | vingt-deux |

| | |
|--------------------|-------|
| Majorité absolue : | douze |
|--------------------|-------|

Ont obtenu :

Monsieur Bruno FORTIER : vingt-deux voix

Résultats du scrutin

Monsieur Bruno FORTIER ayant obtenu la majorité absolue, est proclamé Maire.

Il est installé dans ses fonctions et prend la présidence de l'assemblée.

A 10H40 :

Arrivée de Madame Virginie DOUAT (ce qui porte le nombre de conseillers présents à 28 et le nombre de votants à 29).

Monsieur le Maire prend la parole pour remercier ses électeurs.

*« Mesdames, Mesdemoiselles, Messieurs,
Chères Crépynoises, Chers Crépynois,*

C'est avec une grande émotion que je m'adresse à vous tous.

Tout d'abord je voudrais, en mon nom et au nom des conseillers municipaux de notre liste « A CREPY EN VALOIS NOTRE PARTI C'EST VOUS » remercier les 2453 électrices et électeurs qui nous ont accordé leur confiance pour les 6 années à venir.

Je remercie les membres du conseil municipal qui viennent de m'accorder leur confiance en m'élisant Maire de Crépy en Valois c'est un honneur pour moi et ma famille sur qui je peux compter sans faille.

Je mesure avec émotion la charge et la responsabilité qui est la mienne maintenant. Je veux être et je serai le Maire de Crépy en Valois dans sa pluralité et sa diversité.

Je souhaite que nous puissions, comme je l'ai déjà exprimé, travailler ensemble bien au-delà des clivages politiques et des idées car, je le pense fermement, c'est la seule façon de pouvoir avancer et faire avancer Crépy-en-Valois et ses habitants. Je désire travailler avec l'opposition en toute transparence.

Avant de continuer je voudrais rendre hommage à trois personnes :

Gérard Guelton qui est venu me chercher pour faire partie de mon premier conseil municipal en mars 1983 il y a 31 ans.

Bien évidemment un hommage respectueux à Michel Dupuy et bien sûr à Pierre Praddaude que je suis allé chercher en 1994 pour être notre Maire pendant 2 mandats et que je salue amicalement étant dans cette salle.

Je ne reprendrai pas ici les thèmes de nos propositions mais partager avec vous les grandes orientations.

UNE NECESSITE CONSTRUIRE DU LIEN, DU SENS ENTRE LES ELUS, LES SERVICES ET VOUS.

Je suis profondément attaché à être à l'écoute et aux côtés des habitants et à l'écoute et aux côtés des employés municipaux de notre commune, comme d'ailleurs je l'ai toujours été. Le lien est un mot d'une importance capitale et est pour moi l'élément fédérateur indispensable d'une compréhension mutuelle. Le lien c'est : écouter, comprendre, partager.

RENDRE COMPTE ET RENDRE DES COMPTES aux moyens de réunions publiques. Ces échanges nous les devons aux habitants, aux commerçants, aux chefs d'entreprises, aux présidents d'associations

LA MAITRISE DE LA DEPENSE PUBLIQUE sera un impératif incontournable en baissant de façon importante notre endettement et en laissant nos impôts aux taux actuels. Baisser notre facture énergétique est un enjeu auquel nous allons nous attaquer de façon importante.

DONNER DE LA FIERTÉ A NOTRE VILLE.

Sera pour moi et notre majorité un autre impératif inconditionnel dans nos orientations et les choix que nous devons faire.

La propreté, la sécurité devra s'appliquer dans tous les quartiers de façon égale.

PREPARER NOTRE VILLE AUX DEFIS DE DEMAIN

Maitriser notre avenir c'est décider et anticiper voilà les grands défis qui nous attendent. Avoir la maîtrise foncière c'est être propriétaire de notre avenir, et nous le serons.

DEUX ENJEUX MAJEURS :

L'EMPLOI

CULTURE/ TOURISME/PATRIMOINE

L'emploi est et sera une préoccupation de l'ensemble du conseil municipal sans exception. La mobilité sociale et professionnelle sera des éléments forts de notre action dans ce domaine.

LA CULTURE LE TOURISME ET LE PATRIMOINE sont des leviers forts pour faire connaître, valoriser et promouvoir notre ville et son image car nous bénéficions d'atouts matériels et immatériels importants.

Une culture créative et bouillonnante, encore plus ouverte à tous, sera aussi une priorité. De même, grâce à des équipements sportifs améliorés et au soutien aux clubs et à notre Union Sportive Crépynoise le sport devra s'ouvrir encore à plus.

Crépy-en-Valois devra être une ville sobre et durable en répondant aux défis écologiques et environnementaux d'aujourd'hui et de demain pour que qualité de vie et de vivre ensemble soit une réalité plus affirmée.

Un accent particulier sera apporté afin de coopérer de façon plus intense avec le Conseil Général de l'Oise, le Conseil Régional de Picardie et notre Communauté de Communes du Pays de Valois. Je serai le premier à aller sans problème et sans état d'âme demander et réclamer des aides et subventions à tous pour Crépy en Valois.

Voilà mes chers frères les défis qui nous attendent dès maintenant et auquel je veux consacrer mon énergie aux bénéficiaires de tous les Crépynois.

Avant de conclure permettez-moi d'avoir une pensée émue pour mes parents.

Je terminerai comme je l'ai fait à chaque réunion publique par une citation de l'abbé Pierre :

« Il ne faut pas attendre d'être parfait pour commencer quelque chose de bien ».

Merci.

Monsieur Jérôme FURET demande la parole et prononce le discours suivant :

« Monsieur le Maire, Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux,

En premier lieu, je tiens à remercier les 1 055 électeurs qui nous ont accordés leurs suffrages dimanche dernier. Grâce à eux, l'équipe que j'ai eue l'honneur de conduire durant toute la campagne électorale sera représentée par trois élus au sein de ce nouveau conseil municipal et par un délégué à la communauté de communes du Pays de Valois (CCPV).

Mais je tiens également à vous féliciter, monsieur le Maire, ainsi que tous vos colistiers, pour avoir enlevé cette élection.

Toutefois, il convient de souligner que votre victoire n'a été voulue que par 37,44% des électeurs ayant choisi de s'exprimer. J'espère donc que, contrairement à votre prédécesseur, vous ne mépriserez pas ceux qui, au sein de ce nouveau conseil municipal, représentent quand même 62.56% des suffrages exprimés... Je compte sur vous, monsieur le Maire, pour insuffler un souffle nouveau à la démocratie locale.

Les trois élus de la liste « Le meilleur pour Crépy » n'ont pas l'intention d'être en opposition sur tout ce que vous proposerez, par principe ou par idéologie politicienne. Bien au contraire. Vous pourrez compter sur nous, ici comme au sein de la CCPV, à chaque fois que vos propositions iront dans le sens de l'intérêt général. Mieux : nous sommes prêts à travailler avec vous sur l'ensemble des dossiers touchant à notre collectivité. Nous serons par exemple à vos côtés si vous décidez de transformer l'ancienne gendarmerie en logements aidés. Nous vous soutiendrons dans vos démarches si, contrairement à l'ancien maire, vous optez pour l'adhésion au syndicat mixte Oise très haut débit afin que tous les Crépynois puissent accéder à l'internet à 100 méga, grâce à la fibre optique. Nous ferons cause commune, vous et nous, pour que soit enfin réalisée la déviation sud de Crépy-en-Valois. Sur ces trois dossiers, comme sur d'autres, mon mandat de conseiller général constitue d'ailleurs un atout supplémentaire, notamment si vous voulez redonner à notre commune le dynamisme et le rayonnement qu'elle n'aurait jamais dû perdre.

Pour résumer, vous aurez face à vous, en ce qui nous concerne, une opposition résolument constructive et responsable. Mais également respectueuse du mandat que nous ont confié les 1 055 électeurs qui nous accordés leurs suffrages. Autrement dit, notre équipe ne manquera pas de faire entendre sa voix à chaque fois que la situation l'exigera.

Je vous remercie de votre attention »

DEL2014-04-02
DETERMINATION DU NOMBRE D'ADJOINTS AU MAIRE

Rapporteur : monsieur le Maire

Le Conseil municipal est invité à fixer le nombre des adjoints au maire.

Il est précisé qu'en application des articles L.2122-1 et L.2122-2 du CGCT, la Commune peut disposer au minimum d'un adjoint et au maximum d'un nombre d'adjoints correspondant à 30 % de l'effectif légal du conseil municipal, soit 9 adjoints au maire.

Le rapporteur propose au Conseil municipal :

- de fixer à 8 le nombre d'adjoints au maire pour la commune.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'**UNANIMITE**, la proposition du rapporteur.

DEL2014-04-03
ELECTION DES ADJOINTS AU MAIRE

Rapporteur : Monsieur le Maire

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), notamment ses articles L.2122-1 à L.2122-17 et L2122-7-2

Vu la délibération n° DEL2014-04-02 fixant le nombre de postes d'adjoints au maire à 8.

Le Conseil municipal est invité à procéder à l'élection des adjoints.

Il est rappelé qu'en application des articles L.2122-4 et L.2122-7 du CGCT, les adjoints sont élus au scrutin de liste et à la majorité absolue, sans panachage ni vote préférentiel parmi les membres du Conseil municipal.

Sur chacune des listes, l'écart entre le nombre de candidats de chaque sexe ne peut être supérieur à un sans qu'il y ait obligation d'alternance d'un candidat de chaque sexe.

Si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, la liste ayant la moyenne d'âge la plus élevée sont élus.

Les listes de candidats aux fonctions d'adjoints au Maire doivent comporter au plus autant de conseillers municipaux que d'adjoints à désigner.

Il est fait appel des candidatures.

Les listes sont mentionnées par le nom du candidat placé en tête de liste.

- La liste de Monsieur Pascal FAYOLLE se porte candidate

Chaque conseiller municipal a déposé lui-même dans l'urne, son bulletin de vote fermé.

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

| | |
|----------------------------|-------------|
| Nombre de bulletins : | vingt-neuf |
| Bulletins blancs ou nuls : | six |
| Suffrages exprimés : | vingt-trois |

| | |
|--------------------|-------|
| Majorité absolue : | douze |
|--------------------|-------|

Ont obtenu :

Liste de Monsieur Pascal FAYOLLE : vingt-trois voix

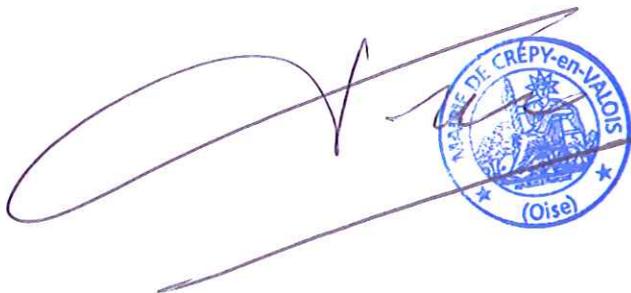
Résultats du scrutin

La liste conduite par Monsieur Pascal FAYOLLE ayant obtenu la majorité absolue, est élue. Ses membres prennent rang dans l'ordre de cette liste.

Monsieur Pascal FAYOLLE
Monsieur Claude LEGOUY
Madame Françoise NIVESSE
Monsieur Ronald CLAUX
Madame Elizabeth SIEGFRIED
Monsieur Michel SPEMENT
Madame Murielle WOLSKI
Madame Virginie DOUAT
sont proclamés adjoints et immédiatement installés dans leurs fonctions.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 10h40

Le Maire,
Bruno FORTIER

A handwritten signature in blue ink is written over a circular official stamp. The stamp is blue and contains the text "MAIRIE DE CRÉPY-en-VALOIS" around the top edge and "(Oise)" at the bottom. In the center of the stamp is a coat of arms featuring a castle tower and a tree. Two stars are positioned on either side of the coat of arms.